

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement portant le numéro 24-374 et modifiant le Règlement 23-372 « Règlement de zonage ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 17 janvier 2024, le conseil a adopté le premier projet de Règlement numéro 24-374 et intitulé « Règlement modifiant le règlement 23-372 « Règlement de zonage » ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 janvier 2024, à 20 h 00, au 2815, avenue Royale. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de zonage 23-372.

3. Les modifications qui sont proposés au règlement de zonage se résume comme suit :

Les usages autorisés dans la zone 37-I sont modifiés pour les suivants :

- a. Vente en gros
- b. Para-industriels (a)
- c. Industrie légère
- d. Industrie lourde (1,b)
- e. Transformation agricole sans nuisances
- f. Transformation agricole avec nuisances (1)
- g. Public et institutionnel
- h. Utilité publique

4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Une copie du projet de règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.saint-charles.ca.

5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.


Jean-François Comeau, directeur général

.....
CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-François Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 16 h 30 le 18^e jour du mois de janvier 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.


Jean-François Comeau, directeur général